

Série des modules optionnels

ANI 1101 Accueil et intégration de jeunes handicapés
ANI 1102 Coéducation enfants
ANI 1103 Coéducation adolescents
ANI 1104 Jeunes en difficulté
ANI 2001 Dynamique des groupes
ANI 1105 Éduquer aujourd'hui
ANI 2006 Agent de développement spirituel
ANI 1107 Grands jeux

SOC 1201 Symboles et traditions
SOC 1202 Scoutisme international
SOC 1203 Scoutisme et environnement
SOC 1204 SCOUTISME ET PARENTS

GES 2010 Gestion d'un district scout
GES 2042 Gestion des ressources adultes 2
GES 2044 Gestion financière 2
GES 1302 Organisation d'un rassemblement
GES 1303 Règlement des conflits d'adultes
GES 1304 Matériel et équipement
GES 1305 Reconnaissance des bénévoles
GES 1306 La planification dans le scoutisme

TEC 1401 Camping d'été
TEC 1402 Camping d'hiver
TEC 1403 Publicité
TEC 1404 Expression et feux de camp
TEC 1405 Secourisme
TEC 1406 Orientation (carte et boussole)
TEC 1407 Radio amateur et JSLO
TEC 1408 Publier un périodique scout
TEC 1409 Nature: flore et faune
TEC 1410 Scoutisme d'hiver
TEC 1411 Parler en public
TEC 1412 Scoutisme marin



ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

FORMATION MODULAIRE

Scoutisme et parents

SOC 1204

Deuxième édition
Juin 2000

Objectifs du module SCOUTISME ET PARENTS

Objectif général

Être en mesure d'établir des relations de confiance avec les parents des jeunes.

Objectifs particuliers

1. Connaître les droits des parents.
2. Décrire les principales difficultés relationnelles avec les parents.
3. Élaborer des moyens pour améliorer les relations avec les parents.
4. Connaître les difficultés que peut poser la présence d'un adulte scout dans la même unité ou le même groupe que son enfant.
6. Rédiger des communiqués et des convocations.
6. Organiser des activités pour ou avec les parents.

Avertissement

Les documents de l'Association des Scouts du Canada sur la formation modulaire sont destinés à la *formation* des adultes de l'Association. Bien qu'ils fassent référence à des politiques et à des règlements officiels de l'Organisation mondiale du Mouvement scout et de l'Association des Scouts du Canada, ils ne remplacent pas ces politiques et règlements officiels et ne sauraient être interprétés comme tels.

Sommaire

Matière	3
1. Introduction	3
2. Le droit des parents à l'information	4
3. Comment obtenir la confiance des parents	5
4. Éviter de juger	5
5. La participation des parents ...	6
6. Adulte dans le scoutisme dans la même unité ou le même groupe que son enfant.	8
7. La communication avec les parents	10
8. Nomination d'un responsable des relations avec les parents	16
9. Activités avec les parents	16
Pédagogie	17
Sources et ressources	18
ÉVALUATION FORMATIVE ..	18

Note. Pour alléger le texte et faciliter la lecture, le genre masculin désignant des personnes inclut les genres féminin et masculin.

Ce module de formation scout a été conçu à l'usage des adultes de l'Association des Scouts du Canada engagés dans un processus de formation structuré. Il peut être reproduit à des fins de formation ou de documentation pourvu que la source soit mentionnée.

©2000, Association des Scouts du Canada

Contenu du module SCOUTISME ET PARENTS

MATIÈRE

Nous devons sans cesse tenir compte de l'avis des parents.

Les parents sont les premiers responsables de leurs enfants et savent, mieux que quiconque, ce qui leur convient.

1. Introduction

La majorité des parents des jeunes ne sont pas membres du Mouvement scout. Pourtant, nous devons sans cesse tenir compte de leur avis. Nous sollicitons leur participation, organisons des réunions pour les informer, répondons à leurs questions et subissons parfois leurs angoisses parentales. Leur pouvoir d'influence est indéniable. Ce pouvoir peut ennuyer des responsables scouts dans certaines circonstances, mais nul ne peut contester sa légitimité.

La plupart des équipes d'adultes éducateurs dans le scoutisme s'efforcent d'entretenir des relations harmonieuses avec les parents des jeunes. Cependant, cet idéal d'harmonie n'est pas forcément aisé à atteindre. Certains responsables se plaignent du manque de collaboration des parents. En fait, ils voudraient obtenir leur aide pour accomplir diverses tâches de soutien (transport, cuisine, financement), mais ils préféreraient les ignorer le reste du temps.

Avant d'aller plus loin, voici deux postulats qui orienteront l'ensemble de l'approche relationnelle proposée dans ce module:

1. Les parents sont les premiers responsables de leurs enfants.
2. Les parents savent, mieux que quiconque, ce qui convient à leurs enfants.

Les parents confient leurs enfants au Mouvement scout, mais les adultes dans le scoutisme sont responsables devant les parents de la façon dont les jeunes de l'unité sont traités. «L'adulte (dans le scoutisme) a la responsabilité de rassurer les parents, de se montrer digne de confiance en toute circonstance, de se comporter lui-même comme un parent responsable¹.»

Il n'est pas question, dans ce module, de faire le procès des «mauvais parents». Nous préférons convenir que la majorité des parents qui inscrivent leur enfant dans le Mouvement scout sont bien intentionnés et qu'ils ont à cœur son développement. Ce sont les relations avec ces parents que nous décrivons.

¹ Voir le module GES 1011 *Sécurité et assurances*, page 6.

2. Le droit des parents à l'information

Les parents ont un droit inaliénable, celui de savoir ce qui se passe dans les activités scouts. Ils ont aussi le droit de savoir ce qu'est le scoutisme et de connaître les valeurs qu'il véhicule. Les adultes éducateurs dans le scoutisme ont l'obligation d'informer les parents sur les activités, la progression du jeune, les difficultés qu'il peut rencontrer, les choix éducatifs.

Cela ne veut pas dire qu'il faut inviter les parents à chaque réunion ou les alerter à la moindre incartade. Un jeune peut être turbulent ou indiscipliné à l'occasion sans que ses parents en soient informés. En outre, il faut se garder d'étaler les problèmes d'un jeune devant les autres parents. La discrétion est de mise, sauf dans certains cas particuliers. Une équipe d'adultes éducateurs dans le scoutisme sait faire preuve de jugement.

Il peut arriver qu'un responsable scout soit en désaccord avec un parent. Par exemple, un parent s'oppose à la participation de son enfant à une activité alors que le responsable de l'unité est d'avis que celle-ci peut lui être bénéfique. Le responsable pourra tenter de rassurer le parent, lui faire valoir les objectifs éducatifs de l'activité, lui décrire les mesures de sécurité, etc. Or, même s'il a toute raison de croire que le choix de l'activité est justifié, il devra s'incliner devant le refus du parent. Il est par ailleurs évident que si la majorité des parents s'opposent à une activité, l'équipe d'adultes éducateurs aura intérêt à revoir son orientation...

Les parents doivent avoir la possibilité de rencontrer un responsable lorsqu'ils le jugent nécessaire. Il peut s'agir d'une difficulté vécue par l'enfant au sein de l'unité. Il peut s'agir d'un problème familial qui risque de perturber le comportement de l'enfant. Il peut s'agir d'un problème de santé. En communiquant ses inquiétudes à un responsable, le parent démontre sa confiance dans le scoutisme. Sans compter que les renseignements qu'il communique peuvent aider les adultes éducateurs à intervenir plus efficacement auprès du jeune.

Si une mère vous annonce qu'elle envisage une séparation et que l'enfant vit très mal cette décision, vous serez en mesure de mieux comprendre l'enfant et de lui apporter le soutien nécessaire. Faire une telle confidence demande du courage, car personne n'aime étaler ses problèmes devant des inconnus. Si un parent prend la peine de solliciter une rencontre avec vous, c'est qu'il pense d'abord au bien-être de son enfant. Vous devenez alors un précieux complice.

Les parents peuvent aussi vouloir rencontrer les adultes éducateurs de leur enfant simplement pour se rassurer ou obtenir un renseignement sur une activité. L'équipe d'adultes éducateurs doit se faire un devoir de répondre à leurs questions promptement et avec respect.

Les parents ont un droit inaliénable, celui de savoir ce qui se passe dans les activités scouts.

Une équipe d'adultes éducateurs dans le scoutisme sait faire preuve de jugement pour décider s'il y a lieu ou non d'informer les parents dans un cas précis.

Les parents doivent avoir la possibilité de rencontrer un responsable lorsqu'ils le jugent nécessaire.

Pour obtenir la confiance des parents, il faut avoir une attitude accueillante et ouverte.

3. Comment obtenir la confiance des parents

Pour obtenir la confiance des parents, il faut avoir une attitude accueillante et ouverte. Les parents les plus méfiants perdront vite leurs réserves s'ils ont la conviction d'être respectés, écoutés et informés. Souvent, les adultes éducateurs qui débutent n'ont pas acquis suffisamment de confiance en leurs capacités et se sentent menacés par les questions des parents. Or, plus le responsable scout manifeste de la réticence ou de l'inquiétude, plus le parent sera porté à poser des questions.

Voici quelques attitudes qui favorisent une relation de confiance avec les parents:

- Si les parents arrivent avant la fin de la réunion pour chercher leur enfant, invitez-les à entrer dans le local au moment du chant de clôture.
- Saluez cordialement les parents lorsque vous les rencontrez.
- Laissez la porte du local ouverte.
- Un adulte de l'unité se tiendra près de la porte au début et à la fin des réunions pour s'entretenir avec les parents qui le désirent.
- À la veille d'un camp, surtout si c'est le premier camp de l'enfant, soyez à l'écoute de ses parents pour recevoir leurs commentaires, répondre aux questions, prendre note de leurs recommandations (l'enfant peut être stressé, faire pipi au lit, être sujet à une allergie alimentaire, etc.) et les rassurer au besoin.
- Considérez toujours avec sérieux et respect les commentaires des parents.

4. Éviter de juger

Il faut éviter de juger les parents. Il est parfois tentant de porter un jugement sur une situation quand on ne n'y trouve pas impliqué. Or, nous n'habitons pas avec la famille et bien des renseignements nous échappent pour analyser l'ensemble d'une problématique.

Il faut éviter de juger les enfants d'après les travers de leurs parents.

Il faut éviter aussi de juger les enfants d'après les travers de leurs parents. Les enfants ne sont responsables ni des attitudes de leurs parents, ni des actes qu'ils commettent. Si, par malheur, les parents présentent un problème majeur de comportement (abus de drogue ou d'alcool, criminalité, tendance suicidaire), il faut avoir en tête

que leur enfant, plus que les autres, a besoin de l'appui indéfectible d'adultes qui le comprendront et l'aideront.

Même quand l'on doit signaler aux autorités un cas d'abus ou de négligence grave², il faut se retenir de juger ou d'accabler le présumé coupable. Le jugement relève des professionnels qui prendront le cas en charge. Il faut d'ailleurs savoir que la majorité des parents abuseurs ont eux-mêmes été des enfants victimes d'abus.

5. La participation des parents

Les parents ne sont pas des bénévoles engagés dans le scoutisme au même titre que les adultes éducateurs et les gestionnaires scouts. Lorsqu'on se consacre entièrement à une cause comme le scoutisme, il n'est pas toujours facile de comprendre et d'accepter les limites de disponibilité des parents. Rappelons-nous que ceux-ci doivent assumer leurs responsabilités de parent en permanence, 24 heures par jour, 365 jours par année. Ils travaillent, parfois de longues heures. Plusieurs suivent aussi des cours du soir, ce qui les rend moins disponibles pour les réunions de parents. Le scoutisme est le loisir de leur enfant, non le leur.

Une fois qu'on a admis que les parents ne sont pas tenus de démontrer le même degré d'engagement au sein du scoutisme que les adultes éducateurs, on peut trouver un terrain d'entente et établir les bases d'une collaboration satisfaisante.

Dans les unités adolescentes, on observe une baisse importante de la participation des parents. Le même phénomène se produit à l'école, lorsque le jeune arrive au niveau secondaire. Manque d'intérêt ? Désengagement des parents face à leurs responsabilités ? Pour une faible proportion des parents, peut-être. Mais sûrement pas dans tous les cas. Il faut comprendre que les adolescents cherchent à prendre leurs distances par rapport à la famille et surtout à se défaire progressivement de la supervision parentale. C'est une étape importante et normale dans leur vie. Ils ont besoin d'indépendance et d'autonomie.

D'ailleurs, la plupart des jeunes se sentent mal à l'aise devant leurs amis quand leurs parents s'impliquent trop dans leurs activités. Par ailleurs, la plupart des scouts adolescents n'en sont pas à leurs premiers camps. Les parents, se sentant en confiance (ce qui est tout à l'honneur du scoutisme), sont plus enclins à laisser leurs jeunes se prendre en main.

Le scoutisme est le loisir des enfants, non de leurs parents.

Les adolescents se sentent mal à l'aise devant leurs amis si leurs parents s'impliquent trop dans leurs activités.

² Voir le module ANI 1027 *La relation adulte/jeune*.

Les parents peuvent alléger la tâche de l'équipe d'animation en rendant divers services.

Il est possible qu'une équipe d'adultes éducateurs se trouve aux prises avec un parent envahissant qui cherche à s'ingérer dans la vie de l'unité. Une bonne discussion, franche et ouverte, s'impose. Il faut tenter de trouver les causes qui motivent un tel comportement.

Il peut s'agir d'un parent surprotecteur. Dans ce cas, il faut lui démontrer que l'encadrement de son enfant est sécuritaire et que l'équipe d'adultes éducateurs est vigilante. En faisant preuve de diplomatie, on peut lui faire comprendre que le jeune a besoin de prendre un peu de distance pour développer son autonomie.

Il se peut que le parent, sans être surprotecteur, ait une confiance limitée en l'équipe d'adultes éducateurs. Il faut alors travailler à développer un lien de confiance. On peut désigner un membre de l'équipe, le plus expérimenté de préférence, pour développer une relation plus étroite avec ce parent, faire preuve d'écoute et dissiper ses craintes. Avec un peu de patience et beaucoup de doigté, ce genre de problème se règle assez facilement.

Une autre raison peut amener un parent à être envahissant. Il peut s'agir d'une personne qui serait intéressée à consacrer du temps bénévolement pour le groupe, mais qui ne sait pas comment s'y prendre pour offrir ses services. Pourquoi ne pas lui proposer de rencontrer un responsable du recrutement³ ?

Les parents peuvent alléger la tâche de l'équipe d'adultes éducateurs en rendant divers services. En voici quelques-uns :

- cuisiner des plats à l'avance pour les camps et les sorties;
- travailler comme cuistot durant les camps;
- accompagner l'unité lors des sorties;
- assurer le transport des enfants lors des sorties ou des camps;
- prendre des photos ou tourner une vidéo à l'occasion des fêtes, des cérémonies ou des activités spéciales;
- animer un atelier technique;
- exécuter une tâche dans une campagne de recrutement;
- participer aux activités de financement;
- organiser une visite sur son lieu de travail;
- coudre des insignes;
- fabriquer des cadeaux souvenirs à remettre aux jeunes;
- participer aux fêtes et cérémonies.

On peut également utiliser le réseau de contacts des parents pour obtenir des dons ou d'autres contributions intéressantes pour les jeunes ou le groupe.

³ Voir le module GES 1043 *Recrutement des adultes*.

6. Adulte dans le scoutisme dans la même unité ou le même groupe que son enfant

Bien des adultes se joignent au Mouvement scout parce que leur enfant en fait partie. Le plus souvent, ils y adhèrent en tant qu'adulte éducateur, sans nécessairement savoir tout ce que cette fonction implique. Il arrive aussi qu'on les recrute à divers postes de gestionnaires.

Quand le parent est un adulte éducateur dans le scoutisme, il faut distinguer le cas de celui qui travaille dans la même unité que son enfant du cas de celui qui est à l'œuvre dans une unité autre.

Parent et enfant dans la même unité

Cette situation peut entraîner une forme de favoritisme, mais, dans la majorité des cas, c'est exactement le contraire qui se produit. Justement pour ne pas être accusé de favoriser son enfant au détriment des autres, on observe chez le parent une propension à se montrer plus exigeant, voire intransigeant, envers son enfant.

Cet «excès de justice» peut avoir des répercussions néfastes sur la progression du jeune. Contrairement à ses camarades, l'enfant dont le parent fait partie de l'équipe d'adultes éducateurs n'a pas droit à l'erreur et risque d'être rabroué pour ses écarts, non seulement à l'unité, mais aussi à la maison. Tous les autres jeunes ont l'occasion de développer leur autonomie par rapport à la cellule familiale. L'enfant qui retrouve son père ou sa mère dans son unité ne peut profiter de cette distance salutaire. Il peut ressentir un grand sentiment d'injustice.

Malgré tout, la majorité des enfants éprouvent de la fierté devant leur parent. Et c'est justement ce qui peut rendre leur situation problématique. Ils sont fiers du prestige qui entoure leur parent, mais en même temps, ils préféreraient qu'il ne soit pas là... Cela peut engendrer un conflit intérieur difficile à exprimer pour l'enfant.

On sait aussi que certains parents scouts s'attendent, souvent inconsciemment, à ce que leur enfant «leur fasse honneur», qu'il donne l'exemple. Le parent en fait un point d'orgueil et a l'impression que c'est sa compétence, à la fois d'adulte éducateur dans le scoutisme et de parent, qui est remise en cause si l'enfant ne se montre pas à la hauteur. La tension est souvent difficile à supporter pour ces enfants.

La présence d'un parent au sein de l'équipe d'adultes éducateurs peut également causer de la gêne au sein de l'équipe. Les autres adultes éducateurs auront tendance à surveiller leurs paroles ou leurs interventions à l'endroit de l'enfant de peur de blesser l'amour-propre du parent. On aura beau prétendre que les choses ont été mi-

La situation d'un parent qui fait partie de l'équipe d'adultes éducateurs de l'unité de son enfant peut entraîner une forme de favoritisme, mais, dans la majorité des cas, c'est exactement le contraire qui se produit.

La présence de son parent prive le jeune d'une activité qui lui permettrait de faire une expérience de vie de groupe en dehors de la famille.

ses au clair au sein de l'équipe, il n'en demeure pas moins qu'entre les ententes verbales et la réalité, il y a souvent une marge importante. Un malaise peut en découler et devenir source de conflit.

Il résulte de cette analyse qu'il est sans doute préférable qu'un parent ne soit pas à l'œuvre pas dans l'unité dont son enfant est membre, même si on ne peut en faire une règle stricte. L'unité scout est en effet un lieu d'expérimentation et d'essai pour le jeune... en dehors de sa famille. Or, en supposant que le parent arrive à adopter un comportement tout à fait objectif, ce qui est impossible, le jeune se trouve néanmoins privé d'une activité qui lui permettrait de faire cette expérience.

Le sentiment d'appartenance à un groupe représente un besoin très important pour l'enfant, dès l'âge de neuf ans⁴. Le groupe de pairs lui fournit un modèle de comportement. Il apprend à s'autoévaluer à partir de l'image que lui renvoie le groupe. En même temps, il commence à prendre ses distances par rapport à la famille. Il découvre ce qui le caractérise et aussi ce qui le différencie des autres. La présence d'un parent dans la vie de groupe de l'enfant risque de perturber le développement de ses relations.

Il faut quand même admettre que la situation puisse se produire. Dans ce cas, il est souhaitable d'adopter des règles de fonctionnement qui en tiennent compte. Par exemple, le parent se retirera lorsque viendra le moment d'évaluer son enfant, c'est un autre adulte éducateur qui accompagnera l'enfant dans sa progression personnelle, etc.

Parent et enfant dans des unités différentes d'un même groupe ou parent gestionnaire

Une autre situation courante est celle du parent impliqué dans le scoutisme, mais dans une autre unité ou une autre fonction que celle d'adulte éducateur. Cette situation est beaucoup plus facile à gérer bien qu'elle puisse parfois engendrer certains problèmes.

D'abord, on doit savoir que ce parent risque d'être plus exigeant que les autres. Impliqué lui-même dans le Mouvement, il a pu recevoir une formation, développer ses compétences en éducation scout ou en gestion, exprimer des recommandations et se montrer plus critique face aux adultes éducateurs de son enfant.

Tant et aussi longtemps qu'un climat de confiance et de bonne entente règne entre le parent et l'équipe d'adultes éducateurs, tout va pour le mieux. Mais à partir du moment où ce climat de confiance est ébranlé, les choses peuvent tourner au vinaigre. En effet, une

⁴ Voir le module ANI 1022 *Les jeunes de 9-11 ans*.

personne impliquée est une personne «qui ne se gêne pas pour prendre la parole». Les remarques apportées à titre de parent peuvent être interprétées comme une tentative d'ingérence par les adultes éducateurs. Les autres adultes du groupe seront pris à partie. Un conflit peut en découler. Voir le module GES 1303 *Règlement des conflits d'adultes*.

Toutefois, certaines mesures peuvent être mises en œuvre pour prévenir l'éclatement d'un conflit :

- clarifier les rôles de chacun;
- clarifier les pouvoirs et les limites d'intervention de chacun;
- faire prendre conscience au parent qu'il «porte deux chapeaux», celui de parent et celui d'adulte impliqué dans le scoutisme, et l'inviter à identifier le chapeau qu'il porte lorsqu'il fait une intervention épineuse;
- trouver des occasions où les adultes bénévoles du groupe pourront discuter librement sur des principes d'éducation scout, des moyens d'intervention, des choix d'activités...

7. La communication avec les parents

La communication avec les parents ne s'impose pas seulement dans le cas des enfants à problèmes. Elle s'impose avec tous les parents. Comme on l'a vu précédemment, des relations constantes et transparentes avec les parents contribuent à obtenir d'eux confiance et collaboration.

Le premier contact

Quand un jeune s'apprête à rejoindre les rangs d'une unité scout, il est très important qu'au moins un membre de l'équipe d'adultes éducateurs de l'unité rencontre l'un de ses parents. On parle ici d'une rencontre personnelle et non d'une réunion de parents.

Une telle rencontre permet d'établir le contact avec le parent, de le connaître et de se faire connaître de lui. Elle permet également de lui présenter les objectifs du Mouvement scout, la méthode scout, le programme d'activités et le fonctionnement; on peut y aborder aussi les questions d'argent (cotisation, coût des camps, de l'uniforme, etc.). En mettant les choses au clair dès le départ, on prévient bien des malentendus.

Cette rencontre peut aussi être l'occasion idéale pour obtenir de l'information sur le jeune. Le parent peut décrire son caractère, ses qua-

La communication s'impose avec tous les parents.

Quand un jeune s'apprête à rejoindre les rangs d'une unité scout, il est très important qu'au moins un membre de l'équipe d'adultes éducateurs de l'unité rencontre l'un de ses parents.

**Les responsables
scouts ont tout à
gagner à connaître
personnellement
chacun des parents.**

lités, ses défauts, ses réalisations, et faire quelques mises en garde; quelques mots sur son état de santé et ses capacités physiques peuvent être utiles. Par ailleurs, il ne faut pas négliger non plus l'information qu'on peut recueillir par le non-dit (les attitudes du parent) et le climat de la rencontre.

Le point de vue des parents est toujours important; il peut grandement aider les adultes éducateurs dans leurs tâches. La connaissance préalable du jeune facilitera notamment son accompagnement, que ce soit dans le but de son intégration dans l'unité ou dans sa progression personnelle.

À la suite de ce premier contact, il est plus facile, par la suite, de communiquer avec le parent pour lui demander sa collaboration. En effet, il est toujours délicat de téléphoner à une personne que l'on n'a jamais vue pour lui demander un service ! Et si on se place du point de vue du parent, il est plus gênant de refuser un service à quelqu'un que l'on connaît... Les responsables scouts ont donc tout à gagner à connaître personnellement chacun des parents.

Voici une liste des sujets qu'on peut aborder au cours de la rencontre initiale :

SCOUTISME ET UNITÉ

- informations sur le scoutisme : valeurs, méthode scoute, origines, structure...
- informations sur la branche : progression, loi et promesse, pédagogie propre à la branche...
- informations sur le fonctionnement : règles, cotisation, fréquence et horaire des réunions, calendrier de l'année...
- informations sur l'équipe d'adultes éducateurs : noms, adresses, numéros de téléphone, formation et expérience, critères de recrutement (mentionner la procédure de vérification des antécédents judiciaires), code d'éthique...
- informations sur les activités: réunions, sorties, camps, activités de financement, activités de service communautaire...

FORMALITÉS

- inscription officielle,
- fiche médicale,
- paiement de la cotisation.

LE JEUNE

- inviter le parent à décrire son enfant,
- pourquoi il veut faire du scoutisme,

FORMATION MODULAIRE

- situation familiale (frères et sœurs),
- problèmes particuliers,
- autres loisirs,
- école fréquentée.

LES PARENTS

- attentes face au scoutisme,
- disponibilité à offrir certains services : transport, collaborations techniques (photographie, couture, cuisine, bricolage, etc.),
- profession (ça peut être utile pour la banque de contacts).

Les réunions de parents

On suggère au moins deux réunions de parents au cours de l'année scoute : une au début de l'année pour présenter le programme d'activités de l'unité et faire connaissance, une autre avant le camp d'été.

Pour assurer l'efficacité d'une réunion de parents, on doit prévoir les éléments suivants : lieu et date, convocation, ordre du jour et matériel requis (incluant les documents à remettre).

LIEU ET DATE

Le lieu de la réunion doit être choisi avec soin. Évitez de tenir la réunion dans une grande salle où d'autres groupes circuleront. Trouvez, de préférence, un local fermé et suffisamment spacieux pour que tout le monde puisse s'asseoir confortablement. Assurez-vous que le lieu de la réunion est bien indiqué : adresse exacte, plan pour s'y rendre au besoin.

Avant de choisir une date, assurez-vous qu'il n'y aura pas en même temps un événement important ou une activité populaire pour les gens dans la communauté. Et tenez pour acquis que le choix de la date ne pourra jamais convenir à tout le monde...

CONVOCATION

On doit veiller à ce que tous les parents reçoivent la convocation par écrit, dans un délai raisonnable avant la tenue de la réunion. Voici un exemple de convocation :

**Au moins deux
réunions de parents au
cours de l'année
scoute!**

RÉUNION DE PARENTS

Le 2 mai 2005

À tous les parents de la meute Waingunga,

Nous avons le plaisir de vous inviter à une réunion d'information sur le prochain camp d'été. Cette réunion se tiendra au sous-sol de l'église Ste-Sophie, le 24 mai, de 19 heures à 21 heures.

Il y sera question de :

- lieu et date du camp,
- thème du camp,
- programme d'activités,
- budget,
- transport,
- liste de matériel.

Toute l'équipe d'adultes éducateurs sera présente pour répondre à vos questions ou recevoir vos commentaires.

Nous en profiterons pour exposer les photos de la partie de balle-molle mères-fils du 2 mai dernier. Les parents qui voudront se procurer des épreuves pourront les commander sur place tout de suite après la réunion.

Veillez confirmer votre présence auprès de Jean Tremblay (Baloo) au 555-5555.

Au plaisir de vous rencontrer,

Marie Lévesque (Akéla)

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est la liste des sujets qui seront abordés lors de la réunion. On l'envoie à tous les parents en même temps que la convocation. Les parents doivent savoir sur quoi portera la réunion. L'ordre du jour permet d'éviter les surprises.

L'ordre du jour permet de structurer la réunion, ce qui en facilite le déroulement et évite les messages embrouillés. Les points sont traités un à la fois. De cette façon, on est certain de ne rien oublier.

Il faut éviter de surcharger l'ordre du jour. Dans l'exemple qui suit, la réunion porte sur le camp d'été. On évitera d'ajouter d'autres points à moins que cela ne soit nécessaire. On peut laisser un temps

FORMATION MODULAIRE

à la fin de la réunion pour permettre aux parents de poser des questions sur d'autres sujets ou pour leur transmettre quelques nouvelles sur le groupe ou l'unité. Il va sans dire que cette partie sera la plus courte possible.

Voici un exemple d'ordre du jour :

RÉUNION DE PARENTS DU 24 MAI 2005

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Présentations : tour de table rapide
3. Camp d'été
 - 3.1 lieu et date du camp
 - 3.2 thème du camp
 - 3.3 programme d'activités
 - 3.4 budget
 - 3.5 transport
 - 3.6 liste de matériel
4. Période de questions
5. Appel aux parents: desserts et collation
6. Autres points
7. Fin de la réunion

DÉROULEMENT

Dans la mesure du possible, tous les adultes éducateurs de l'unité seront présents. Chacun devrait avoir une tâche au cours de la réunion. Si la réunion porte sur le camp, on peut aussi présenter les cuisstots ou les aides de camp.

Les documents à remettre aux parents seront prêts et en nombre suffisant. Si on utilise de l'équipement audiovisuel, il doit être installé et prêt à fonctionner le moment venu. On peut prévoir une collation : café, jus, biscuits... Pour ajouter une note chaleureuse, on peut remettre à chaque parent un petit présent confectionné par les jeunes de l'unité à leur intention.

Si on prévoit la présence d'enfants, on peut organiser pour eux une activité parallèle dans un autre local ou dans le parc voisin, ce qui permettra aux parents de porter toute leur attention au contenu de la réunion.

Certains pensent que, pour mettre les les parents à l'aise ou leur faire partager l'esprit du Mouvement scout, il faut organiser des jeux ou d'autres activités d'animation. Or, les parents ne se présentent pas

à une réunion de parents dans le but de jouer. Ce moyen peut en amuser certains, mais il peut donner à d'autres l'impression qu'ils perdent leur temps ou qu'on les infantilise.

Un climat accueillant et chaleureux, quelques moyens visuels simples (exposition des photographies de la dernière activité, affiches, bricolages réalisés par les jeunes, tableau conférence ou tableau noir pour écrire les renseignements importants...) seront suffisants pour susciter l'intérêt sans éterniser la réunion.

Les autres moyens de communication

Comme la participation de parents aux réunions n'est jamais totale, il faut la compléter par d'autres moyens de communication : communiqués, téléphones, rencontres individuelles... Par ailleurs, on ne peut pas organiser une réunion de parents chaque fois qu'il y a une sortie ou une activité spéciale. Un simple communiqué peut suffire. Il est important que le message soit transmis par écrit, car on ne doit pas se fier aux jeunes pour transmettre des renseignements de mémoire. Comme le dit l'adage, *les paroles s'envolent, les écrits restent*. Les parents conserveront le communiqué et pourront s'y référer au besoin. Voici un exemple de communiqué pour annoncer une activité :

RANDONNÉE DE SKI DE FOND	
Meute Waingunga	
<p>La meute Waingunga organise une randonnée de ski de fond pour tous les louveteaux de la meute. L'équipement sera fourni sur place, mais ceux qui ont leur propre équipement pourront l'apporter. En plus du ski de fond, il y aura des jeux et une surprise. Pour le <i>dîner</i>, tous les louveteaux doivent apporter leur lunch.</p>	
Date :	samedi 11 février 2005
Lieu :	Centre de plein air Alaska, 3030, chemin du Lac, à Val-Neige
Départ :	09 heures, devant le local
Retour :	16 heures, devant le local
Habillement :	tenue sport et vêtements chauds
Transport :	par autobus scolaire
<p>Le louveteau <i>doit confirmer sa présence</i> au plus tard le 2 février.</p> <p>Pour obtenir d'autres renseignements, vous pouvez communiquer avec Jean Tremblay (Baloo) au 555-5555.</p>	

COUPON RÉPONSE	
Nom: _____	participera <input type="checkbox"/>
	ne participera pas <input type="checkbox"/>
à la randonnée du 11 février.	
Signature du parent: _____	

8. Nomination d'un responsable des relations avec les parents

Pour faciliter les relations avec les parents, l'unité peut nommer un responsable. Il ne s'agit pas de se décharger entièrement de cette responsabilité sur les épaules d'une seule personne; les autres adultes éducateurs de l'unité doivent avoir à cœur d'entretenir de bons contacts avec tous les parents. Mais on peut confier certaines tâches à un membre de l'équipe, ce qui assurera une cohérence et un suivi dans les communications, et facilitera le travail de tout le monde.

Voici quelques exemples de tâches qu'on peut confier à un responsable des relations avec les parents :

- organiser les rencontres individuelles avec les parents des recrues au début de l'année;
- rédiger les communiqués et les convocations;
- s'assurer que tous les parents remplissent les fiches d'inscription et les fiches médicales,
- recueillir les cotisations,
- recevoir les appels des parents qui ont des questions ou des commentaires,
- accueillir les parents lors des réunions de parents ou lors des activités spéciales comme la cérémonie de Promesse,
- organiser une chaîne téléphonique pour communiquer avec tous les parents en cas d'urgence,
- solliciter les parents pour des services comme le transport, l'accompagnement, la cuisine...

9. Activités avec les parents

Certaines activités requièrent la présence des parents. Le meilleur exemple est sans doute la cérémonie de Promesse. La présence d'un public composé principalement de parents et de dignitaires confère une grande importance à l'activité. Adultes et jeunes sont réunis pour fêter un moment important dans la vie de l'unité.

Lors d'une cérémonie de Promesse, on peut faire participer les parents au rituel⁵, mais il faut éviter de les embarrasser en s'assurant qu'ils sauront quoi faire le moment venu. Cela suppose une prépa-

⁵ Voir les guides pédagogiques de chacune des branches.

On peut confier certaines tâches de relations avec les parents à un membre de l'équipe d'adultes éducateurs de l'unité.

La présence d'un public composé principalement de parents et de dignitaires confère une grande importance à une activité scout.

Lors d'une cérémonie de Promesse, on peut faire participer les parents au rituel, mais il faut éviter de les embarrasser en s'assurant qu'ils sauront quoi faire le moment venu.

ration ou, pour le moins, des explications avant la cérémonie. On peut distribuer un feuillet sur lequel on aura inscrit les paroles des chants de la cérémonie. Habituellement, les parents aiment se joindre à l'unité pour chanter.

On peut aussi inviter les familles à assister à un spectacle monté par les jeunes. Ces derniers sont toujours fiers de montrer ce qu'ils savent faire et les parents le sont tout autant de venir applaudir leurs enfants.

Comme ces activités ont l'avantage d'attirer un grand nombre de parents, on peut être en profiter pour tenir une courte réunion de parents. On pourra y transmettre quelques messages, mais il faut rester très bref. N'oublions pas que l'activité a été préparée d'abord et avant tout par et pour les jeunes. Cependant, on peut distribuer un communiqué qui invite les parents à rencontrer l'équipe d'adultes éducateurs après la cérémonie.

Les parents ne viennent pas tous aux activités auxquelles ils sont invités. Ils peuvent avoir de bonnes raisons, mais ils n'ont pas à se justifier. Naturellement, le jeune est toujours très déçu de l'absence de ses parents. On peut lui proposer d'inviter une autre personne, un grand-parent, la marraine, le grand frère... Cela suffit parfois à compenser l'absence du parent et permet au jeune de se faire valoir devant des gens qu'il aime.

On peut organiser des activités où parents et jeunes seront invités à se mesurer ou à se lancer des défis. Par exemple, une partie de hockey intérieur opposant les mères aux fils ou une activité d'escalade où les filles initieront leur père aux rudiments de ce sport ! Ce genre d'activité plaît généralement autant aux jeunes qu'aux parents et offre une bonne occasion d'entretenir des relations harmonieuses entre l'équipe d'adultes éducateurs et les parents.

PÉDAGOGIE

Discuter avec d'autres adultes dans le scoutisme de moyens pour améliorer les relations avec les parents.

Interroger d'autres bénévoles, du Mouvement ou d'ailleurs, pour savoir comment ils assurent les communications avec les parents.

Discuter avec des adultes dans le scoutisme qui ont un enfant dans leur unité ou dans leur groupe.

SOURCES ET RESSOURCES

Ce module a été rédigé uniquement à partir de l'expérience vécue dans des unités de tous les groupes d'âge et au niveau du soutien aux groupes dans un district.

Évaluation formative du module SCOUTISME ET PARENTS

Répondez aux questions suivantes :

1. Pourquoi les communications avec les parents sont-elles si importantes ?
2. Quel genre de collaboration peut-on demander aux parents ?
3. Quels problèmes peut susciter la présence d'un adulte scout dans la même unité ou le même groupe que son enfant ?

Rédigez un communiqué aux parents.

Rédigez une convocation à une réunion de parents.

Organisez et animez une réunion de parents.